

L'Enseignement À Distance (EAD) à l'INSPÉ

L'EAD en MASTER MEEF 1er DEGRÉ



La grande majorité de la formation est proposée à distance pour les TD et les TP.

Vous pouvez également opter pour l'enseignement à distance **partiel** (uniquement pour certains cours).

L'UE Recherche n'est pas proposée à distance et il faut donc assister à des séminaires en présentiel (généralement le mercredi matin en M1 et le mercredi après-midi en M2).

La présence aux **épreuves communes de français, de mathématiques et de maîtrise de la langue**, qui se déroulent sur 2 journées dans l'année, est obligatoire.

Les stages sont également obligatoires pour valider le Master. Il y a 3 stages dans l'année : le premier est un stage d'observation qui se déroule sur 1 semaine, le deuxième un stage de pratique accompagnée sur 1 semaine groupée et 1 semaine filée, et le dernier un stage de pratique accompagnée sur 2 semaines.

Les lieux de stages se situent dans le département de votre centre d'inscription. Vous ne pouvez choisir votre école, mais ferez des vœux géographiques.

Autre possibilité : réaliser vos stages dans le privé. Dans ce cas, il vous incombera de chercher les écoles et une convention devra être signée. Les écoles privées d'accueil pourront alors être situées dans un autre département.

L'EAD en MASTER MEEF 2nd DEGRÉ et CPE

Dans le cadre des **Masters MEEF 2nd degré et CPE**, seuls les enseignements du Tronc Commun, du Numérique et des Langues Vivantes Etrangères (LVE) sont proposés en EAD.

CONDITIONS

Pour pouvoir bénéficier de l'EAD, vous devez répondre à au moins un de ces critères qui sera étudié par les responsables de formation :

- Salarié (8 heures hebdomadaires minimum)
- Chargé de famille (enfants en bas âge)
- Sportif de haut niveau
- Santé ou handicap
- Dérogation langue vivante non dispensée en présentiel

[Consulter les coûts de formation 2019-2020](#)

PROCÉDURE

1 Candidatez d'abord en Master MEEF en suivant la procédure classique

1er degré : Amiens, Beauvais ou Laon

2nd degré et CPE : Amiens

2 Une fois admis et inscrit, assistez à la **réunion de pré-rentrée** la 1ère semaine de septembre. **C'est lors de cette réunion que vous ferez la demande d'enseignement à distance (EAD).**
